

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 17 janvier 2022*

**N° 2/01/2022 : SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION, DE GESTION ET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU GRAND MONTAUBAN**

*L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 janvier à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 janvier 2022.*

**Présents Titulaires : 40**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Mesdames, Messieurs, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Clarisse HEULLAND à Marie-Claude BERLY, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Agnès DETAILLEUR, Stéphanie OLIVE à Jean-Louis IBRES, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Philippe BECADE, Laurent FARRUGIA.

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme supra-communal, un projet stratégique partagé pour le développement de l'aménagement d'un territoire. Il s'agit d'un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il se décline dans les documents d'urbanismes locaux.

Le Syndicat Mixte d'élaboration, de gestion et de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Montauban regroupe les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Grand Montauban - Communauté d'Agglomération
- Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain

Par délibérations n°73 du 9 juillet 2020, n°8 du 26 février 2021 et n°211 du 4 octobre 2021, 34 représentants du Grand Montauban ont été élus au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban :

Véronique LAGARRIGUE  
Axel DE LABRIOLLE  
Marie-Claude BERLY  
Laurence PAGES  
Thierry DEVILLE  
Clarisse HEULLAND  
Bernard PECOU  
Marie-Agnès DETAILLEUR  
Pauline FORESTIE  
Khâlid LAABID  
Nadia CHEKLIT  
Jean-François GARRIGUES  
Bernard BOUTON  
Nadine BON  
Jean-Pierre FOISSAC  
Jean-Martial DEJEAN  
Françoise PIZZINI  
Jean-Louis IBRES  
Laurent FARRUGIA  
Stéphanie OLIVE  
Colette ESNAULT  
Alain BODERIOU  
Francis MASSIMINO  
Aline CASTILLO  
Jacques GAYRAL  
Alain GABACH  
Claude VIGOUROUX  
Gilles MENEGHETTI  
Christian MOULIS  
Paul GRAND  
Bernard PAILLARES  
Mathieu ALBERT  
Michel CORNILLE  
Francis LABRUYERE

Il convient de pourvoir à la désignation d'un représentant en remplacement de Monsieur Axel de LABRIOLLE.

Le nouveau représentant du GMCA prendra ses fonctions à compter de la prochaine réunion du Comité Syndical.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 janvier 2022,

Au vu ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- après appel à candidature, procéder à l'élection d'un représentant du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban.

Le Conseil Communautaire a désigné trois assesseurs :

- Jean-François GARRIGUES
- Pauline FORESTIE
- Bernard PAILLARES

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents ou représentés	: 46
a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 46
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
d. Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code électoral)	: 6
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	: 40
f. Majorité absolue	: 21

Nom et prénom des candidats (par ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Brigitte BAREGES	40	quarante

Madame Brigitte BAREGES ayant obtenue la majorité absolue a été élu représentante du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban.

Les 34 représentants du Grand Montauban au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban sont donc les suivants :

Véronique LAGARRIGUE  
Brigitte BAREGES  
Marie-Claude BERLY  
Laurence PAGES  
Thierry DEVILLE  
Clarisse HEULLAND  
Bernard PECOU  
Marie-Agnès DETAILLEUR  
Pauline FORESTIE  
Khalid LAABID  
Nadia CHEKLIT  
Jean-François GARRIGUES  
Bernard BOUTON  
Nadine BON  
Jean-Pierre FOISSAC  
Jean-Martial DEJEAN  
Françoise PIZZINI  
Jean-Louis IBRES  
Laurent FARRUGIA  
Stéphanie OLIVE  
Colette ESNAULT  
Alain BODERIOU  
Francis MASSIMINO  
Aline CASTILLO  
Jacques GAYRAL  
Alain GABACH  
Claude VIGOUROUX  
Gilles MENEGHETTI

Christian MOULIS  
Paul GRAND  
Bernard PAILLARES  
Mathieu ALBERT  
Michel CORNILLE  
Francis LABRUYERE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter : **20 JAN. 2022**  
De sa transmission en Préfecture le :  
De sa publication et/ou affichage le : **20 JAN. 2022**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 janvier 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

